



Opinion | Les nouvelles régions, des fusions d'entreprises comme les autres ? 🐦

Les régions métropolitaines sont passées en 2016 de 22 à 13. A l'approche des élections, trois experts analysent les conséquences politiques de ces fusions. Trois cas de figure ressortent, à l'image de ce que l'on observe déjà avec les entreprises.



De façon analogue aux « joint-ventures », certaines nouvelles régions ont gardé en mémoire les collectivités dont elles sont issues. (Negro Elkha/Shutterstock)

Par **Daniel Behar** (géographe), **Xavier Desjardins** (professeur en urbanisme), **Sacha Czertok** (consultant)

Publié le 5 juin 2021 à 11:00 | Mis à jour le 5 juin 2021 à 11:07

Six ans après la réforme de la carte régionale, un constat s'impose : la vie politique des nouvelles grandes régions n'a pas passionné. Certes, leur légitimité a été maintes fois discutée, leur rôle lors de la crise sanitaire et de la mise en oeuvre du plan de relance décortiqué, et le renouvellement des assemblées régionales à venir scruté comme un

avant-goût des élections présidentielles. Mais on a fait peu de cas de l'exercice régulier de leurs fonctions, notamment après les fusions.

Depuis 2015, le législateur exige que de nombreuses politiques publiques (aménagement du territoire, mobilités, énergie, biodiversité, gestion des déchets) soient ordonnées par un schéma d'aménagement que chaque région métropolitaine (hors Ile-de-France et Corse) doit réaliser. A quelques jours des élections régionales, que nous dit leur analyse des conséquences politiques de ces fusions ? Si elles diffèrent d'une région à l'autre, on peut distinguer trois cas de figure, de même qu'il existe plusieurs types de fusion d'entreprises.

Les régions « fusions-absorptions »

Lors d'une « fusion-absorption », le patrimoine d'une entreprise disparaît entièrement dans celle avec laquelle elle fusionne. De même, de nouvelles régions ont vu la ligne politique d'une ancienne région très fortement primer sur celle des autres.

Ce cas de figure est le plus clair en Hauts-de-France. En 2013, le conseil régional Nord-Pas-de-Calais (à majorité socialiste) lançait une stratégie qui déclinait la théorie de « troisième révolution industrielle », avec Jeremy Rifkin, l'un de ses auteurs.

Le principe ? Promouvoir des modèles économiques qui tirent leur valeur d'une attention au circuit de production d'un bien et à la multiplicité de ses usages pour favoriser l'innovation et l'emploi dans la transition écologique.

Fusion des régions : les économies promises se font attendre

L'exécutif du conseil régional des Hauts-de-France dirigé par Xavier Bertrand reprendra presque intégralement cette stratégie (dorénavant appelée « Rev3 »), en y fondant le territoire de l'ancienne Picardie. On perçoit néanmoins une différence, signe discret de l'alternance : elle place aujourd'hui dans sa présentation l'attractivité économique et l'emploi avant la transition écologique.

La Nouvelle-Aquitaine s'est constituée dans une logique similaire, en élargissant le discours stratégique « aquitain », très tourné autour du développement économique, au Poitou-Charentes et au Limousin.

Les régions « joint-venture »

De façon analogue aux « joint-ventures », où les sociétés mères gardent leur personnalité morale après la fusion, certaines nouvelles régions ont gardé en mémoire les collectivités dont elles sont issues.

C'est le cas de la région Auvergne-Rhône-Alpes, à l'image de la récente entrée en campagne de son président LR Laurent Wauquiez sur deux sites le même jour, à Tarare (Rhône) puis à Clermont-Ferrand. Son mandat s'est inscrit dans les pas des deux anciennes régions.

Comme ceux de MM. Giscard d'Estaing et Souchon en leur temps, l'exécutif régional n'a eu de cesse de rappeler le retard d'une partie auvergnate fragile et éloignée : autrefois en s'adressant à l'Etat, aujourd'hui par un rééquilibrage des moyens entre l'est (comprendre : la région métropolitaine rhônalpine) et l'ouest. Cette vision d'aménagement s'est d'ailleurs parfaitement mariée à la politique territoriale des dernières mandatures de la région Rhône-Alpes, limitée à l'accompagnement de projets locaux.

Opinion | Faut-il découper les grandes régions de France ?

Une fusion similaire s'observe en Occitanie. Midi-Pyrénées menait surtout une politique de compensation depuis la locomotive toulousaine vers les territoires ruraux et des petites villes tandis que Languedoc-Roussillon voulait faire advenir « une métropole en réseau » entre Alès, Nîmes, Montpellier et Sète.

L'Occitanie a tenté de faire les deux. D'un côté, la région a annoncé vouloir mieux répartir l'accueil des nouveaux habitants sur son territoire de façon à ne pas accroître l'écart démographique entre les métropoles et le reste de la région ; de l'autre, elle crée des cadres de coopération territoriale à l'échelle de ses deux espaces métropolitains régionaux afin d'en organiser le développement.

Les régions « fusions-créations »

Dernière situation : les régions où a été conçu un projet politique débarrassé de toutes traces du passé, telle des « fusions-créations » où les entreprises réunies se dissolvent dans une nouvelle société.

La nouveauté tient ici de réponse aux questions existentielles posées par la fusion, entre régions au conflit larvé séculaire (Bourgogne et Franche Comté) ou que peu de liens unissent (Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne).

Ainsi, les exécutifs de Bourgogne-Franche-Comté et du Grand Est ont voulu afficher leur rupture avec les modèles de développement passés : les premiers, par une orientation pleine et entière des politiques régionales vers la transition écologique. Les seconds, par une insistance au moins aussi grande en faveur des coopérations entre territoires, pour tenter d'unir un espace régional qui ne s'était jamais vécu comme tel ; dans les deux cas, en prenant en compte la perspective d'une stagnation ou d'un déclin démographique qu'on n'osait formuler aussi clairement jusqu'alors.

Pour quelle région vote-t-on en 2021 ?

Que retenir de cette relecture des dynamiques politiques des fusions ? D'abord, qu'il est possible de se prêter à cet exercice : c'est le signe d'une affirmation politique. Aidées par la stature de leurs présidents et de nouvelles compétences, les régions ont affirmé avec plus de clarté leur cap politique. La notoriété des têtes de liste d'opposition laisse penser que cette tendance se poursuivra après les élections, indépendamment des résultats.

Il ne faut toutefois pas surestimer cette politisation. Car en distinguant dans les nouvelles régions des continuités avec les héritages politiques passés, on reconnaît au fond qu'elles n'ont pas véritablement changé.

Et de fait, toutes les régions ont repris les postures historiques de cet échelon : plus d'encadrement que d'investissement (même fusionné, le budget des nouvelles régions reste faible et principalement absorbé par les lycées et les transports régionaux), plus de stimulation que de contrainte du bloc local (leur nouveau pouvoir de prescription aura été modestement utilisé), des choix exprimés d'abord en fonction d'objectifs locaux qu'au regard des contributions possibles des politiques régionales aux stratégies nationales et européennes.

Cette entrée en politique des régions est donc à confirmer. N'est-ce pas aussi un des enjeux des votes des 20 et 27 juin prochains ?

Daniel Behar, Sacha Czertok et Xavier Desjardins, chercheurs et consultants sont les auteurs de « *Faire région, Faire France. Quand la région planifie* » Editions Berger Levrault.

